Commune de Miribel

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 22 décembre 2008 à 20 heures

COMPTE-RENDU

Présents: MM. J. BERTHOU, Maire; Mme S. VIRICEL, 1^{er} Adjoint; MM. J.P. SAINT ANTOINE, 2^e Adjoint; A. GIRON, 3^e Adjoint; Mmes P. DRAI, 4^e Adjoint; S. ESCOBESSA, 5^e Adjoint; J. BOUVIER, 6^e Adjoint; MM. G. BAULMONT, 7^e Adjoint; H. SECCO, 8^e Adjoint; Mme C. CHAMPION; MM. J-P. BOUVARD; A. ROUX; Mme B. PFAENDER; MM. H. CHARLES; P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; P. CHEVILLON; Mmes I. JOLY; M-C. JOLIVET; MM P. PROTIERE; B. TOURANCHEAU; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; Mmes N. JOUTARD; M. ROUGER; V. TOURTE; A. GIRON; D. LEPROMPT

Absents:

Monsieur BERTHOU donne pouvoir à Monsieur GIRON Monsieur SAINT-ANTOINE donne pouvoir à Monsieur SECCO Monsieur CHEVILLON donne pouvoir à Madame GIRON Monsieur PROTIERE Madame ROUGER donne pouvoir à Madame DRAI Madame TOURTE donne pouvoir à Madame JOUTARD Madame LEPROMPT donne pouvoir à Madame VIRICEL

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Sylvie VIRICEL, 1ère Adjointe.

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Josiane BOUVIER est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

II DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1° <u>Délégation de Service Public pour la gestion du Centre de Loisirs Sans Hébergement</u> (CLSH) – Choix du délégataire – Contrat de délégation

Madame VIRICEL rappelle les différentes étapes du dossier de Délégation de Service Public ayant conduit le Maire à faire le choix de Léo Lagrange comme délégataire pour la gestion, l'organisation et l'animation du Centre de Loisirs.

Elle informe l'Assemblée du montant de la subvention versée au délégataire par la Commune qui s'élèvera à 74 100€ pour l'année 2009 et permettra à ce dernier d'assurer une politique tarifaire incitative pour les familles de Miribel. Elle précise que l'Union Laïque de Miribel ne percevra donc plus de subvention au titre du Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.).

L'annexe transport jointe au contrat est une estimation faite par le délégataire qui aura la gestion des transports et en fera l'avance des frais. Le remboursement des frais de transport au délégataire par la Commune interviendra dans un second temps sur présentation des factures.

Monsieur BAULMONT demande pourquoi la commune ne garde pas la gestion et n'effectue pas le règlement des factures directement au transporteur. Mme VIRICEL rappelle que cette décision a été prise en Conseil Municipal le 2 février 2007.

Par ailleurs, en réponse à Madame DRAI, Madame VIRICEL précise que Léo Lagrange aura en charge la communication concernant le Centre de Loisirs à compter du 1er janvier 2009.

Madame HANINE demande qui se chargera des embauches de vacataires. Madame VIRICEL indique que Léo Lagrange organisera les recrutements. Elle précise que le délégataire est aussi « centre de formation » pour les animateurs.

Les « permanences inscriptions » pour les familles se feront aux Echets, en Centre Ville et au quartier du Trêve.

Madame VIRICEL remercie en son nom et en celui de Monsieur le Maire, Messieurs GUINET et ROUX pour la qualité du travail effectué à ses côtés lors de la négociation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le choix du délégataire, à savoir l'Organisme Léo LAGRANGE

HABILITE le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public pour la gestion, l'organisation et l'animation du Centre de Loisirs, avec L'organisme Léo LAGRANGE.